

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-3770 www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidence

Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Julie Brisebois Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 septembre 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE215350003

Accorder à l'entreprise Sutera inc. un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de la caserne no 26 (# 0079), située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont Royal - Dépense totale de 18 788 100,91 \$ taxes incluses (contrat: 14 632 477,34 \$+contingences: 2 926 495,47 \$ + incidences: 1 229 128,10 \$) - Appel d'offres public# IMM-15606 (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Boivin Roy Présidente ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE215350003

Accorder à l'entreprise Sutera inc. un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de la caserne no 26 (# 0079), située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont Royal - Dépense totale de 18 788 100,91 \$ taxes incluses (contrat: 14 632 477,34 \$+contingences : 2 926 495,47 \$ + incidences : 1 229 128,10 \$) - Appel d'offres public# IMM-15606 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 1^{er} septembre 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

• Contrat de plus de 10 M\$.

Le 15 septembre 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Tout d'abord, les personnes représentant le Service ont explicité le volet patrimonial important de la réfection de cette caserne de pompier, laquelle est située sur l'avenue du Mont-Royal, un secteur également « à valeur patrimoniale exceptionnelle ». Elles ont à cet égard porté à l'attention de la Commission la complexité des travaux de reconstruction liée à la préservation du caractère patrimonial du bâtiment et la nécessité de faire appel à une main-d'œuvre spécialisée pour restaurer à l'identique les critères architecturaux.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 56 jours. Parmi les 12 preneurs du cahier des charges, 8 sont des entrepreneurs généraux et, parmi ces derniers, 4 ont déposé

une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 8 addendas ont été émis et ont eu un impact négligeable sur la portée du projet.

Les Commissaires ont demandé des clarifications sur la vocation des lieux, notamment si la caserne sera destinée à accueillir du personnel de soutien administratif ou des pompiers et leurs camions. Les précisions fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission. La Commission reconnaît la complexité des travaux de reconstruction liée à la préservation des critères architecturaux et prend acte des enjeux associés à la rareté de la main-d'œuvre spécialisée pour les effectuer.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

• Contrat de plus de 10 M\$;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE215350003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.